



**Cycle de Conférences « Les Outre-mer français »**

Jeudi 9 avril 2026 à 15 h00

à l'Académie des sciences d'outre-mer, 15 rue La Pérouse 75116 Paris

*Les Feudis de La Pérouse*

*« Quel avenir pour la Martinique, la Guadeloupe et la  
Guyane ? »*

Coordonnée par **Daniel Jouanneau, 2<sup>e</sup> section – ASOM**

**PROGRAMME**

**Ouverture**

**Olivier de Bernon, Président – ASOM**

**Accueil**

**Dominique Barjot, Secrétaire perpétuel – ASOM**

**Présentation de la séance**

**Daniel Jouanneau, Président de la 2<sup>e</sup> section – ASOM : « *Quel avenir pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane ?* »**

**Communications**

**Fred Constant, Professeur à l'Université des Antilles : « *La coopération et l'insertion régionales : vecteurs d'un développement durable et inclusif ?* »**

**George Pau-Langevin, membre de la 2<sup>e</sup> section et ancienne Ministre des Outre-mer : « *Guadeloupe, Martinique : entre concordances et spécificités historiques* »**

**Échanges avec la salle**

***PRÉSENTATION DE LA SÉANCE, DES INTERVENANTS ET  
RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS***

1

---

*Académie des Sciences d'Outre-Mer*

*15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - [secretariat@academiedoutremer.fr](mailto:secretariat@academiedoutremer.fr)*



*Fred Constant est né à la Martinique, docteur d'État en science politique, agrégé de science politique, Fred Constant est professeur des universités et enseigne à l'Université de Fort-de-France tout en étant chercheur au Laboratoire Caraïben de Sciences Sociales. Il a enseigné dans plusieurs universités françaises et étrangères, notamment l'Institut universitaire de Florence et les universités de New York et Berkeley, et a été recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie.*

*Fred Constant a exercé à deux reprises des fonctions d'ambassadeur, en Guinée équatoriale puis comme délégué à la coopération régionale dans les Caraïbes. Il est l'un de nos meilleurs spécialistes de l'Outre-mer, auquel il a consacré de nombreux livres, en particulier une Géopolitique des Outre-mer et un Atlas des Outre-mer co-dirigé avec le professeur Jean-Christophe Gay.*

### **« La coopération et l'insertion régionales : vecteurs d'un développement durable et inclusif ? »**

L'histoire coloniale et postcoloniale des outre-mer les a durablement coupés de leur bassin océanique respectif jusqu'à la fin du siècle dernier. S'il y a aujourd'hui une volonté d'insertion régionale partagée par les élites locales, l'Etat et l'Union européenne (UE) qui en est le principal bailleur de fonds, des marges de progression importantes existent pour qu'elle se traduise par de nouvelles opportunités notamment économiques et commerciales.

En vingt-cinq ans, l'insertion régionale des outre-mer a connu des avancées indéniables. Accompagnant un mouvement d'accroissement des pouvoirs locaux ainsi que l'affirmation des identités territoriales, elle a permis leur désenclavement relatif et leur mise en réseau avec des pays, territoires et organisations de leur voisinage immédiat. Néanmoins, le bilan de cette coopération régionale reste contrasté et limité. Si l'insertion régionale en matière institutionnelle, sanitaire, sportive ou culturelle a progressé, elle marque le pas sur le plan universitaire, économique et commercial. De fait, des obstacles persistants entravent son développement. Tout d'abord, le cadre institutionnel de la coopération régionale gagnerait à être simplifié et mieux coordonné avec des collectivités locales qui ont vocation à en être les chefs de file dans le respect des prérogatives régaliennes de l'Etat. Ensuite, certaines normes européennes devraient être impérativement adaptées aux réalités locales pour ne pas réduire les possibilités d'échanges commerciaux. Enfin, la coopération régionale constitue assurément une stratégie complémentaire pour un développement local plus équilibré, qui serait mutuellement bénéfique pour l'État et les outre-mer.

\*\*\*



**George Pau-Langevin** est correspondante de la deuxième section depuis 2006, et est adjointe du Défenseur des droits et vice-présidente du collège chargé de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

Née à Pointe-à-Pitre, elle est titulaire d'une maîtrise de lettres modernes, d'une maîtrise de droit privé, du CEJ de l'Institut d'études judiciaires de Paris, du CAPA et du DES de droit privé option affaires. Avocate à la cour d'appel de Paris, elle a été vice-présidente puis présidente (1975-1987) du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Elle a enseigné au Centre de formation des barreaux, puis exercé successivement, à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-mer, de 1982 à 2001, les fonctions de directrice de l'administration générale, des ressources humaines et du budget, directrice générale adjointe, et enfin directrice générale.

Conseillère du XXe arrondissement de Paris (1992-1998) puis chargée de la protection de l'enfance et de l'enfance maltraitée, elle a été déléguée nationale aux ressortissants des départements d'Outre-mer en métropole au Parti socialiste (1989-1999), conseillère régionale d'Île-de-France (1992-1998), puis membre du comité directeur et du bureau exécutif du PS (1990-1994) et secrétaire nationale aux droits de l'Homme du PS (1994-1995). Conseillère au cabinet de Bertrand Delanoë, maire de Paris, déléguée générale à l'Outre-mer à la mairie de Paris (2001-2007), George Pau-Langevin a été députée socialiste de la 15e circonscription de Paris (2007-2012) et vice-présidente du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Elle a été ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargée de la Réussite éducative dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault (2012-2014), puis ministre des Outre-Mer dans celui de Manuel Valls (avril 2014-août 2016).

Elle est l'auteur du « Guide pratique des étrangers, le droit-les démarches » (Berger-Levrault, 2004), de 'Une République de l'égalité' (Fondation Jean-Jaurès, 2010) et de 'Représenter le peuple français' (Éditions Dittmar, 2011).

### « Guadeloupe, Martinique : entre concordances et spécificités historiques »

La Guadeloupe et la Martinique, îles voisines dans les Caraïbes, sont en général considérées comme des îles sœurs. En effet, de leur découverte vers 1635, à la colonisation avec la culture du sucre, de la traite négrière à l'économie de plantation, dans les relations avec la métropole ou l'état central -d'abord royauté, puis Révolution puis république -, leurs cheminements se sont déroulés parallèlement.

Les différences notables de trajectoire qui ont modelé différemment les deux îles sont surtout survenues durant la période révolutionnaire après 1791. Autant la royauté avait soutenu la Traite négrière et les grands planteurs producteurs de sucre, autant la Révolution s'est déclarée hostile à l'esclavage, conformément aux idéaux qu'elle prônait.



Immédiatement, les grands planteurs ont organisé leur opposition. Comme, depuis toujours, les îles à sucre faisaient l'objet d'une concurrence féroce entre les puissances européennes, principalement entre la France et l'Angleterre, la Martinique accepte de passer sous domination anglaise et, quand l'abolition de l'esclavage est décrétée par la Convention en 1794, la réforme ne s'y applique pas. En Guadeloupe au contraire les anciens esclaves et les libres de couleur se déclarent fervents partisans de la Révolution mais se révoltent en 1802 à l'arrivée de Napoléon dont on sait qu'il va rétablir l'esclavage

Il faudra attendre la révolution de 1848 et l'impulsion de Victor Schoelcher pour que l'abolition soit effective dans les deux îles.

Cette période historique explique pourquoi les grandes familles « békés » sont toujours puissantes à la Martinique alors qu'elles ont quasiment disparu de la Guadeloupe au profit de sociétés françaises.